



**Certificat d'examen de type**  
**n° 01.00.532.003.1 du 10 septembre 2001**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/B011803-D1**

**Dispositif de récupération des vapeurs NUOVO PIGNONE type SRV  
pour ensembles de mesurage routiers**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instrument de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires, de la Recommandation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau et de la circulaire n° 99.00.450.001.1 du 2 avril 1999 relative à la prise en compte des dispositifs de récupération des vapeurs dans le contrôle métrologique des ensembles de mesurage routiers.

**FABRICANT :**

NUOVO PIGNONE, Via Roma, 32, 23018 TALAMONA – Italie

**OBJET :**

Le présent certificat complète la décision d'approbation de modèle n° 01.00.532.001.1 du 22 janvier 2001 relative au dispositif de récupération des vapeurs NUOVO PIGNONE modèle SRV pour ensembles de mesurage routier.

**CARACTERISTIQUES :**

Le dispositif de récupération des vapeurs NUOVO PIGNONE type SRV faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par son fonctionnement en cas de détection d'un défaut d'étanchéité.

Dans toutes les configurations, en présence d'un défaut d'étanchéité du dispositif de récupération des vapeurs, le fonctionnement de ce dernier est interrompu et une alarme est activée pour mettre en évidence l'arrêt de fonctionnement. L'ensemble de mesurage routier continue néanmoins à fonctionner uniquement pour la livraison du liquide.

Dans l'ensemble des configurations du dispositif de récupération des vapeurs (deux versions électromécaniques et version électronique), l'alarme consiste à allumer un voyant lumineux situé à proximité du dispositif calculateur-indicateur de l'ensemble de mesurage.

**SCELLEMENTS :**

Les dispositions définies dans la décision n° 01.00.532.001.1 précitée sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les dispositions définies dans la décision n° 01.00.532.001.1 précitée sont inchangées à l'exception de la marque de conformité au type qui est remplacée par le numéro et la date du présent certificat.

**DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Les dispositions définies dans la décision n° 01.00.532.001.1 précitée sont inchangées.

Le dispositif de récupération des vapeurs NUOVO PIGNONE type SRV faisant l'objet du présent certificat peut remplacer le dispositif type SRV initialement prévu dans l'ensemble de mesurage routier NUOVO PIGNONE modèle DP approuvé par la décision n° 00.00.452.001.1 du 24 novembre 2000.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B011803-D1 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 22 janvier 2011.

**REMARQUE :**

Le présent certificat d'examen de type ne préjuge pas de la conformité du dispositif de récupération des vapeurs vis à vis d'exigences réglementaires autres que métrologiques, notamment pour ce qui concerne l'effet d'une détection de défaut d'étanchéité.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.